



Ville de Cerny

Essonne

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mme TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. François LACOMME
Mme Nadine-Françoise MAUGERE à M. Alain PRAT
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Marine DENOYER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE

A été désigné Secrétaire de séance : M. Patrick MIKOLAJCZAK

<p>DÉCISION N° 08-2024 -9.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES COMMUNAUX ENTRE L'AMICALE DE BOINVEAU ET LA COMMUNE DE CERNY</p>
--

L'amicale de Boinveau a sollicité la commune afin de bénéficier d'installations pour pratiquer la pétanque.

Dans ce cadre, il y lieu de signer une convention afin de garantir les conditions et les modalités de mise à disposition d'espaces communaux.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature de la convention entre la commune de Cerny et l'amicale de Boinveau représentée par son Président,

Fernando MARQUES, dont le siège social est situé 17, rue du Frais Vallon à Cerny (91590), relative à la mise à disposition des espaces communaux.

Lieu de la mise à disposition : Complexe sportif Jean-Ségalar

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de trois ans, renouvelable expressément pour la même durée, à compter de sa date de signature.

DÉCISION N° 11/2024 – 3.5
ACCORD CNV-BJR-PG54-23-158769 AVEC ORANGE POUR LA RÉALISATION
D'UNE OPÉRATION DE MISE EN SOUTERRAIN DE RÉSEAUX DE
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES AVENUE D'ARPAJON

Par délibération n° 2021 / VI / 6 – 3.5 du 21 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé la signature d'une convention locale avec Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.

L'exécution de la convention cadre implique, pour chaque opération d'enfouissement envisagée en application des dispositions de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales, l'établissement d'un accord entre les parties confirmant la nature, l'étendue et le montant des travaux ainsi que la répartition financière.

Ainsi, dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau Orange, Avenue d'Arpajon, il y a lieu de signer un accord.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature de l'accord CNV-BJR-PG54-23-158769 avec Orange pour la réalisation d'une opération de mise en souterrain de réseaux de communications électroniques Avenue d'Arpajon (du n° 2 au n° 36).

Conformément à l'article 5 section 2 de la convention cadre, la commune de Cerny assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

En contrepartie, Orange participe financièrement à hauteur 14 395,40 €.

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 1 – 3.6
BILAN ANNUEL 2023 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales destinées à faciliter l'information du public et des élus, son article L.2241-1 oblige le Conseil municipal à délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions réalisées au cours de l'année N-1 et doit être annexé au compte administratif.

Il précise la nature du bien, sa localisation, l'identité du cédant et du cessionnaire, la date d'acquisition ou de cession, le prix et la nature juridique de l'acte.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,
 CONSIDÉRANT la nécessité de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2023 et de l'annexer au compte administratif,
 L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

ADOpte le bilan annuel 2023 des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune qui s'établit de la façon suivante :

ACQUISITIONS


Nature juridique de l'acte	Nature du bien	Localisation	Superficie	Date de la délibération	Prix d'acquisition
Acte authentique 15/03/2023	Verger Sol	La prairie de Cerny Parcelle AO 67	12 a 76 ca	20/05/2021	1 €

CESSIONS

Nature juridique de l'acte	Nature du bien	Localisation	Superficie	Date de la délibération	Prix de la cession
Acte authentique 29/11/2023	Ancienne agence postale	1A rue de Longueville Parcelle AO 1065	60 ca	30/09/2022	124 000 €

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2023.

En amont du vote des point inscrits à l'ordre du jour, la présentation du powerpoint ci-dessous est faite par O. CARNOT.

COMPTÉ ADMINISTRATIF		CERNY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023					
2023		II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				II	
		VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES			RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 043 502,47	G	3 599 285,97		
	Section d'investissement	B	976 791,11	H	1 393 003,65		
		+			+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 87 784,44		
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 361 725,06	J	(si excédent) 0,00		
		+			+		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 381 018,64	= G+H+I+J	5 080 074,26		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
		Section d'investissement	F	252 096,68	L	227 354,37	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	252 096,68	= K+L	227 354,37		
RESULTAT CUMULE		Section de fonctionnement	= A+C+E	3 043 502,47	= G+I+K	3 687 070,41	
		Section d'investissement	= B+D+F	1 589 612,85	= H+J+L	1 620 358,22	
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	4 633 115,32	= G+H+I+J+K+L	5 307 428,63		

Légende :
 Fonctionnement
 Investissement

1/11

A. VUITRY s'étonne de la présentation du Compte administratif en premier, alors que le premier point inscrit à l'ordre du jour est le compte de gestion.

O. CARNOT fait part de la concordance des éléments du compte administratif et du compte de gestion. Tout l'intérêt de la présentation est de montrer cette cohérence.

VUE D'ENSEMBLE



Ville de Cerny

SECTION DE FONCTIONNEMENT en chiffres

DÉPENSES		Crédits ouverts BP 2023+DM	CA 2023	% Réalisation
Charges générales	011	1 095 673,63 €	1 068 845,11 €	98%
Charges de personnel	012	1 560 300,00 €	1 523 909,61 €	98%
Atténuation de produits	014	58 513,00 €	57 396,00 €	98%
Autres charges	65	169 002,00 €	168 292,27 €	100%
Dépenses de gestion courantes		2 883 488,63 €	2 818 442,99 €	97,74%
Charges financières (intérêts)	66	21 421,22 €	20 914,32 €	
Charges Exceptionnelles	67	6 300,00 €	2 040,00 €	
Provisions semi-budgétaires	68	1 671,00 €	1 024,01 €	
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 912 880,85 €	2 842 421,32 €	
Virement à la section d'investissement	023	478 820,00 €		
Dotations aux amortissements	042	77 081,15 €	77 081,15 €	
Autres opérations d'ordre	042		124 000,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE		3 468 782,00 €	3 043 502,47 €	

Résultat reporté D002

**TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT CUMULÉES** 3 468 782,00 € 3 043 502,47 €

	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	3 043 502,47
Recettes de fonctionnement	3 599 285,97
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	555 783,50
Excédent année précédente	87 784,44
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	643 567,94

RECETTES		Crédits ouverts BP 2023+DM	CA 2023	% Réalisation
Atténuation charges (rembours.)	013	20 000,00 €	41 928,56 €	21,0%
Produits des services	70	314 822,56 €	301 681,28 €	96%
Impôts et taxes	73	2 619 963,00 €	2 644 560,98 €	101%
Dotations	74	337 785,00 €	394 988,24 €	117%
Autres produits	75	19 660,00 €	33 978,23 €	173%
Recettes de gestion courantes		3 312 230,56 €	3 417 137,29 €	103,17%
Produits financiers	76	5,00 €	12,71 €	
Produits Exceptionnels	77		124 000,00 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78	51 375,00 €	51 598,97 €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 563 610,56 €	3 592 748,97 €	106,81%
Recettes d'ordre	042	17 387,00 €	6 537,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 580 997,56 €	3 599 285,97 €	
Solde d'exécution de l'exercice précédent	R002	87 784,44 €	87 784,44 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		3 468 782,00 €	3 687 070,41 €	

2/11

LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Concordance avec les éléments du CA transmis

CERNY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023



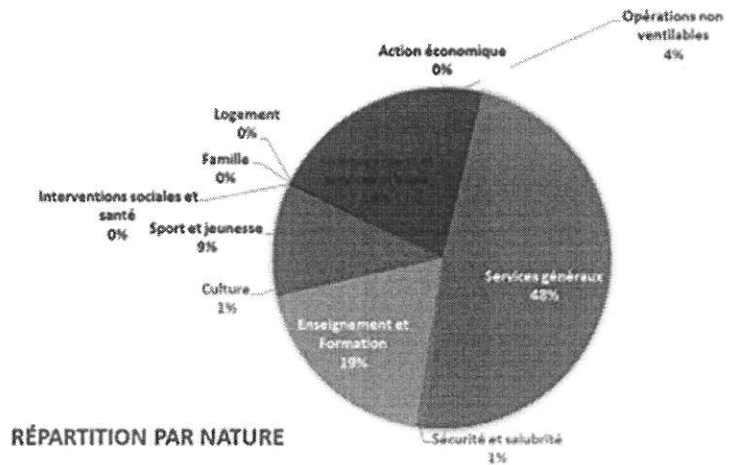
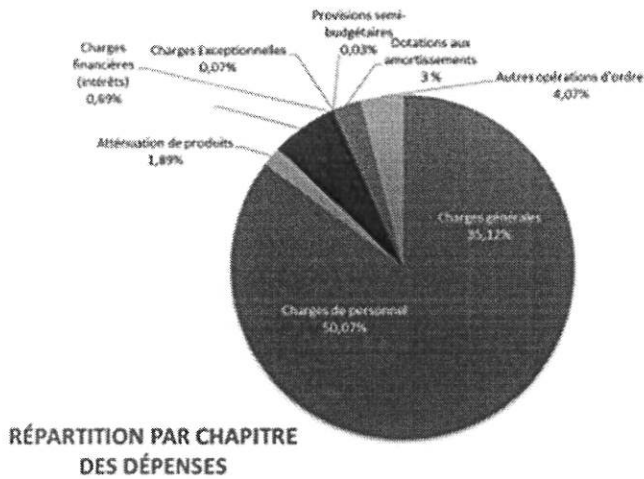
Ville de Cerny

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES		CA 2023
Charges générales	011	1 068 845,11 €
Charges de personnel	012	1 523 909,61 €
Atténuation de produits	014	57 396,00 €
Autres charges	65	168 292,27 €
Dépenses de gestion courantes		2 818 442,99 €
Charges financières (intérêts)	66	20 914,32 €
Charges Exceptionnelles	67	2 040,00 €
Provisions semi-budgétaires	68	1 024,01 €
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 842 421,32 €
Virement à la section d'investissement	023	
Dotations aux amortissements	042	77 081,15 €
Autres opérations d'ordre	042	124 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE		3 043 502,47 €
Résultat reporté	D002	
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		3 043 502,47 €

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 095 673,63	1 031 483,87	37 361,24	0,00	26 828,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 560 300,00	1 523 909,61	0,00	0,00	36 390,39
014	Atténuations de produits	58 513,00	57 396,00	0,00	0,00	1 117,00
65	Autres charges de gestion courante	169 002,00	168 292,27	0,00	0,00	708,73
606	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 883 488,63	2 781 081,75	37 361,24	0,00	35 245,64
66	Charges financières	21 421,22	18 768,39	2 145,93	0,00	306,90
67	Charges exceptionnelles	6 300,00	2 040,00	0,00	0,00	4 260,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 671,00	1 024,01			646,99
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses Reelles de fonctionnement	2 912 880,85	2 802 914,15	39 507,17	0,00	79 498,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	478 820,00				
042	Opérat' ordre transfert entre sections (2)	77 081,15	201 081,15			-124 000,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	555 901,15	201 081,15			354 820,00
	TOTAL	3 468 782,00	3 002 995,30	39 507,17	0,00	426 278,63
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
			TOTAL : 3 043 502,47 €			

Répartition des dépenses de fonctionnement



LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Concordance avec les éléments du CA transmis



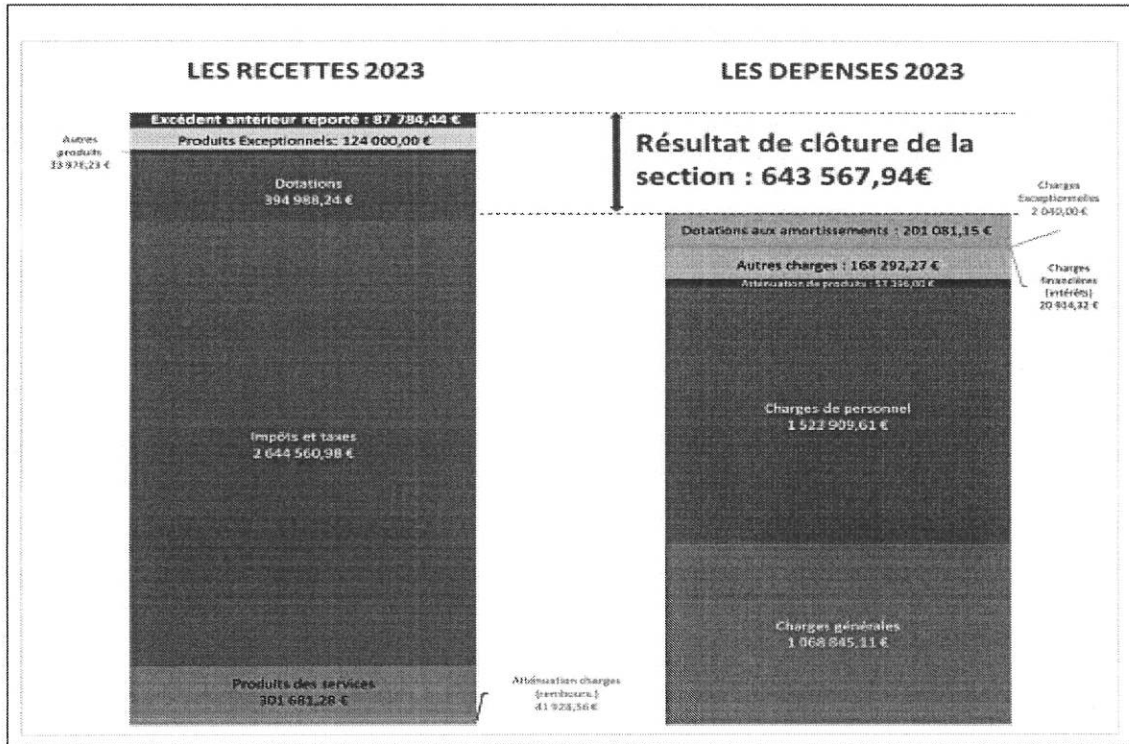
Ville de Cerny

CERNY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

RECETTES		CA 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Atténuation charges (rembours.)	O13	41 928,56 €	Chap.	Libellé	Crédits ouverts (RP-OR+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
Produits des services	70	301 681,28 €				Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Impôts et taxes	73	2 644 560,98 €	013	Atténuation de charges	20 000,00	41 928,56	0,00	0,00	-21 928,56
Dotations	74	394 988,24 €	70	Produits services, domaine et ventes div	314 822,56	280 235,36	21 445,92	0,00	13 141,28
Autres produits	75	33 978,23 €	73	Impôts et taxes	2 619 960,00	2 644 560,98	0,00	0,00	-24 597,98
Recettes de gestion courantes		3 417 137,29 €	74	Dotations et participations	337 785,00	394 988,24	0,00	0,00	-57 203,24
Produits financiers	76	12,71 €	75	Autres produits de gestion courante	19 660,00	33 978,23	0,00	0,00	-14 318,23
Produits Exceptionnels	77	124 000,00 €		Total des recettes de gestion courante	3 312 230,56	3 396 691,37	21 445,92	0,00	-104 906,73
Reprise sur amortissements et provisions	78	51 598,97 €	76	Produits financiers	5,00	12,71	0,00	0,00	-7,71
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 592 748,97 €	77	Produits exceptionnels	0,00	124 000,00	0,00	0,00	-124 000,00
Recettes d'ordre	O42	6 537,00 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	51 375,00	51 598,97			-223,97
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 599 285,97 €		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 363 610,56	3 671 282,86	21 445,92	0,00	-229 136,41
Soide d'exécution de l'exercice précédent	R002	87 784,44 €	O42	Opérai" ordre transfert entre sections (2)	17 387,00	6 537,00			10 850,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		3 687 070,41 €	O43	Opérai" ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
				Total des recettes - Soide de fonctionnement	57 387,00	6 537,00			10 850,00
				TOTAL	3 380 997,56	3 677 840,86	21 445,92	0,00	-218 268,41
				Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	87 784,44				
						TOTAL :	3 599 285,97 €		



VUE D'ENSEMBLE



DÉPENSES	CREDITS OUVERTS REPRIS + BP + DM 2023	CA 2023	REPRIS + BP 2024
Immobilisations incorporelles	20 98 066,90 €	28 293,60 €	144 723 €
Immobilisations corporelles	21 209 918,30 €	83 667,10 €	158 694 €
Immobilisations en cours	23 1 709 936,21 €	657 799,85 €	1 236 803 €
Dépenses d'équipement	2 017 921,41 €	769 760,55 €	1 540 220 €
Emprunts et dettes assimilées	16 181 848,00 €	181 847,80 €	438 472 €
Participations et créances rattachées	26 2 347,00 €	0,00 €	2 347 €
Dépenses imprévues	020 1 880,35 €		
Dépenses financières	186 075,35 €	181 847,80 €	440 819 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 203 996,76 €	951 608,35 €	1 981 039 €
Opérations de transferts entre sections	040 17 387,00 €	6 537,00 €	6 537 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041 17 645,76 €	17 645,76 €	45 393 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 032,76 €	24 182,76 €	51 930 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 239 029,52 €	975 791,11 €	2 032 968 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent 0001	361 725,60 €	361 725,06 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 600 755,12 €	1 337 516,17 €	2 032 968 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en chiffres)

RECETTES	CREDITS OUVERTS REPRIS + BP + DM 2023	CA 2023	REPRIS + BP 2024
Subventions d'investissement	33 952 744,60 €	450 858,01 €	552 046 €
Emprunts et dettes	16 0,00 €		
Recettes d'équipement	952 744,60 €	450 858,01 €	552 046 €
Dotations, fonds divers et réserves	10 165 600,00 €	173 555,86 €	117 500 €
Excédent de fonctionnement	1068 549 863,07 €	549 863,07 €	0 €
Vente patrimoine	024 359 000,00 €		235 000 €
Recettes financières	1 074 463,07 €	723 418,93 €	352 500 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 027 207,67 €	1 174 276,94 €	904 546 €
Virement de la section de fonctionnement	021 478 820,00 €		940 000 €
Amortissements des immobilisations	040 77 081,15 €	201 081,15 €	87 542 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041 376 645,76 €	17 645,76 €	45 393 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	2 959 754,58 €	1 391 008,85 €	1 977 481 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	0,00 €	0,00 €	55 488 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 959 754,58 €	1 391 008,85 €	2 032 968 €

	CA 2023
Dépenses d'investissement	975 791,11
Recettes d'investissement	1 393 008,85
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	417 212,74
Excédent année précédente	
Déficit année précédente	361 725,06
Résultat de clôture de la section d'investissement	55 487,68

LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Concordance avec les éléments du CA transmis



CERNY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Ville de Cerny

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-000+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	98 066,90	28 293,00	51 990,00	17 813,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	209 918,30	83 667,10	98 777,89	39 473,51
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 709 930,21	657 799,85	111 011,99	941 124,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 017 921,41	789 790,95	248 749,89	990 411,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	181 646,00	181 647,60	0,00	0,20
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	2 347,00	0,00	2 347,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Dépenses imprévues	1 880,35			
	Total des dépenses financières	186 073,35	181 647,60	2 347,00	1 880,20
46...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 203 994,76	971 438,55	252 096,89	1 000 291,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	17 387,00	6 537,00		10 850,00
041	Opérat* patrimoniales (7)	17 645,76	17 645,76		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 032,76	24 182,76		10 850,00
	TOTAL	2 239 027,52	975 791,11	252 096,89	1 011 141,73
	Pour information	(2)	361 726,06		
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

	DÉPENSES	CA 2023
Immobilisations incorporelles	20	28 293,60 €
Immobilisations corporelles	21	83 667,10 €
Immobilisations en cours	23	657 799,85 €
Dépenses d'équipement		769 760,55 €
Emprunts et dettes assimilées	16	181 847,80 €
Participations et créances rattachées	26	0,00 €
Dépenses imprévues	020	
Dépenses financières		181 847,80 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		951 608,35 €
Opérations de transferts entre sections	040	6 537,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	17 645,76 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 182,76 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		975 791,11 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	D001	361 726,06 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 337 516,17 €

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Concordance avec les éléments du CA transmis

CERNY - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES		A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-000+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	952 744,60	450 858,01	227 354,37	274 532,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	952 744,60	450 858,01	227 354,37	274 532,22
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	185 603,00	173 585,86	0,00	-7 955,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	549 863,07	549 863,07	0,00	0,00
138	Autres subv* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des dévaluations d'immobilisations	359 000,00			
	Total des recettes financières	1 074 466,07	723 418,93	0,00	351 964,14
46...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 027 212,67	1 174 276,94	227 354,37	626 496,36
021	Virement de la sect* de fonctionnement (7)	478 820,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	77 081,15	201 081,15		-124 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	17 645,76	17 645,76		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	573 546,91	218 726,91		354 820,00
	TOTAL	2 600 759,34	1 392 003,88	227 354,37	981 316,36

	RECETTES	CA 2023
Subventions d'investissement	13	450 858,01 €
Emprunts et dettes	16	
Recettes d'équipement		450 858,01 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	173 585,86 €
Excédent de fonctionnement	1068	549 863,07 €
Vente patrimoine	024	
Recettes financières		723 418,93 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 174 276,94 €
Virement de la section de fonctionnement	021	
Amortissements des immobilisations	040	201 081,15 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	17 645,76 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		1 393 003,85 €

LA CONCORDANCE DU CA 2023 AVEC LE COMPTE DE GESTION 2023

	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	3 043 502,47
Recettes de fonctionnement	3 599 285,97
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	555 783,50
Excédent année précédente	87 784,44
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	643 567,94

	CA 2023
Dépenses d'investissement	975 791,11
Recettes d'investissement	1 393 003,85
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-417 212,74
Excédent année précédente	
Déficit année précédente	361 725,05
Résultat de clôture de la section d'investissement	55 487,68

	CA 2023
Résultat de l'exercice	972 996,24
Résultat de clôture	699 055,62

N° COTIQUE DU POSTE COMPTABLE : 091012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC LA FERTE-ALAIS

ETABLISSEMENT : CERHY

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - CERHY

Exercice : 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-361 725,06		417 212,74		55 487,68
Fonctionnement	637 647,51	549 863,07	555 783,50		643 567,94
TOTAL I	275 922,45	549 863,07	972 996,24		699 055,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	275 922,45	549 863,07	972 996,24		699 055,62
TOTAL I + II + III					

10/11

Pour J. VUITRY, l'envoi du powerpoint avec la convocation aurait été apprécié.

A. VUITRY ajoute que l'analyse des 173 pages reçues s'avère en effet difficile même si la présentation des chiffres a certes été faite lors de la précédente séance.

MC. CHAMBARET précise que, pour répondre à la demande, il aurait fallu un délai supplémentaire à l'administration. Le document n'était pas réalisé au moment de l'envoi de la convocation. Aussi, ce sont les documents comptables transmis qui sont soumis au vote et leur transmission dans leur globalité oblige les élus à en prendre connaissance.

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 2 - 7.1 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,

L'examen du compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable du Trésor ayant été réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix 16 POUR et 4 ABSTENTIONS (A. VUITRY et J. VUITRY)

PREND ACTE de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Budget Principal				
. Investissement	-361 725,06 €		417 212,74 €	55 487,68 €
. Fonctionnement	637 647,51 €	549 863,07 €	555 783,50 €	643 567,94 €
Total	275 922,45 €	549 863,07 €	972 996,54 €	699 055,62 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte administratif,

ARRÊTE les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-dessus conformes aux écritures de l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 3 – 7.1
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,
 Sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire,
 Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2022,
 Madame le Maire ayant quitté la salle du Conseil au moment du vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par voix 15 POUR et 4 ABSTENTIONS**
 (A. VUITRY et J. VUITRY) - *Marie-Claire CHAMBARET ne prenant pas part au vote*

DONNE ACTE au Maire de la présentation du Compte administratif 2023 tel que présenté,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion quant aux reports, au résultat budgétaire de l'exercice, au résultat d'exécution du budget ainsi qu'aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs d'où il ressort :

Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	555 783,50 €
	Résultat de clôture de la section	643 567,94 €
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	417 212,74 €
	Résultat de clôture de la section	55 487,68 €
TOTAL	Résultat de l'exercice	972 996,24 €
	Résultat de clôture	699 055,62 €

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 4 - 7.1
BUDGET PRIMITIF 2024

Le powerpoint ci-dessous est commenté en séance par O. CARNOT.
A. VUITRY lui demande de ne pas oublier d'énoncer les centimes.
O. CARNOT acquiesce mais précise qu'il les mentionnera dans la lecture des prochaines délibérations.

BUDGET PRIMITIF 2024		CERNY - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024	
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		A	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 780 871,74	1 750 126,37
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	252 096,88	327 354,37
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	55 487,68
Total de la section d'investissement (2)		2 032 968,62	2 032 968,42
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 995 843,44	3 452 275,50
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	543 567,94
Total de la section de fonctionnement (3)		4 995 843,44	4 995 843,44
TOTAL DU BUDGET (4)		6 128 811,86	6 128 811,86



Ville de Cerny

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du budget primitif

vues au ROB

DÉPENSES	CA 2023	BP 2024
Charges générales O11	1 068 845,11 €	1 172 559 €
Charges de personnel O12	1 523 909,61 €	1 623 950 €
Atténuation de produits O14	57 396,00 €	57 396 €
Autres charges 65	168 292,27 €	192 654 €
Dépenses de gestion courantes	2 818 442,99 €	3 046 559 €
Charges financières (intérêts) 66	20 914,32 €	20 742 €
Charges Exceptionnelles 67	2 040,00 €	500 €
Provisions semi-budgétaires 68	1 024,01 €	500 €
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 842 421,32 €	3 048 302 €
Virement à la section d'investissement 023		940 000 €
Dotations aux amortissements 042	77 081,15 €	87 542 €
Autres opérations d'ordre 042	124 000,00 €	0 €
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	2 919 502,47 €	4 095 843 €
Résultat reporté D002		
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 919 502,47 €	4 095 843 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 068 845,11	0,00	1 172 559,38	1 172 559,38	1 172 559,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 560 300,00	0,00	1 623 950,00	1 623 950,00	1 623 950,00
014	Atténuation de produits	57 513,00	0,00	57 396,00	57 396,00	57 396,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	174 802,00	0,00	192 654,00	192 654,00	192 654,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 889 398,83	0,00	3 846 598,28	3 846 598,28	3 846 598,28
66	Charges financières	21 421,20	-0,00	20 742,20	20 742,20	20 742,20
67	Charges spécifiques (3)	2 040,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Provisions (sauf budgétaires) (3)	1 024,01	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 912 860,85	0,00	3 868 340,48	3 868 340,48	3 868 340,48
023	Virement à la section d'investissement (4)	478 820,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	77 081,15		87 541,77	87 541,77	87 541,77
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		555 901,15		1 027 541,77	1 027 541,77	1 027 541,77
TOTAL		3 468 762,00	0,00	4 895 943,44	4 895 943,44	4 095 943,44
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 095 943,44

soumises au vote

2/9



Ville de Cerny

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles

vues au ROB

RECETTES	CA 2023	BP 2024
Atténuation charges (rembours.) O13	41 928,56 €	20 000 €
Produits des services 70	301 681,28 €	306 161 €
Impôts et taxes 73	2 644 560,98 €	2 720 161 €
Dotations 74	394 988,24 €	381 007 €
Autres produits 75	33 978,23 €	18 400 €
Recettes de gestion courantes	3 417 137,29 €	3 445 729 €
Produits financiers 76	12,71 €	10 €
Produits Exceptionnels 77	124 000,00 €	0 €
Reprise sur amortissements et provisions 78	51 598,97 €	0 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 592 748,97 €	3 445 739 €
Recettes d'ordre 042	6 537,00 €	6 537 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 599 285,97 €	3 452 276 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	87 784,44 €	643 568 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 687 070,41 €	4 095 843 €

soumises au vote

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuation de charges (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	314 822,56	0,00	306 161,00	306 161,00	306 161,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	615 575,00	0,00	625 725,00	625 725,00	625 725,00
731	Fiscalité locale	2 094 388,00	0,00	2 094 436,00	2 094 436,00	2 094 436,00
74	Dotations et participations (3)	397 786,00	0,00	381 007,00	381 007,00	381 007,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 680,00	0,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
Total des recettes de gestion courante		3 312 230,56	0,00	3 445 729,00	3 445 729,00	3 445 729,00
76	Produits financiers	12,71	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort., provisions, prov. (sauf budgétaires) (3)	51 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 589 419,27	0,00	3 465 739,00	3 465 739,00	3 465 739,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 387,00		6 536,50	6 536,50	6 536,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 387,00		6 536,50	6 536,50	6 536,50
TOTAL		3 386 997,56	0,00	3 452 275,50	3 452 275,50	3 452 275,50
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						843 567,94
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 896 943,44

Ont notamment été prévues, en section de fonctionnement

Une augmentation des dépenses réelles de 7,95 %

Les charges générales augmentent de 9,70 % et les charges de personnels de 6,56 % en raison :

- des dépenses relatives aux services extérieurs en hausse (+123 k€)

- Recours au Centre interdépartemental de gestion pour une mission de conseils juridiques non statutaires
- Passage de la balayeuse 3 fois par an (au lieu de 2)
- Location d'un véhicule supplémentaire pour le service technique
- Reprise de l'étanchéité des toitures de l'église, du gymnase et du restaurant scolaire
- Reprise de peintures sur les pilastres de l'église
- Entretien des trottoirs
- Maintenance des poteaux incendie, des défibrillateurs
- Motorisation du portail de l'école maternelle
- Remplacement d'une caméra de vidéoprotection
- Augmentation des frais de transport (sorties + séjours + activités accueil de loisirs et club ados ; séances piscine en maternelle ; sorties en élémentaire)
- Mise en place d'ateliers dans le cadre des « jardins partagés »
- Recours aux services mutualisés de la CCVE
- Collecte et traitement des déchets ramassés par les services techniques

- des dépenses de personnel en hausse (+100 k€)

- Recrutement d'un directeur des services techniques à compter du 1^{er} septembre
- Renforcement du service administratif
- Versement de la prime du pouvoir d'achat
- Financement d'un contrat aidé sur l'année à l'école maternelle
- Recrutement de vacataires à l'accueil de loisirs

Une diminution des recettes réelles de 4,09 %

Au niveau des produits des services

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs des repas, des accueils périscolaires ou extrascolaires, ou des concessions du cimetière

Au niveau des dotations

- Diminution des participations
- de la CAF au fonctionnement des accueils de loisirs
 - de l'Etat pour la délivrance des titres sécurisés

Au niveau des produits des impôts et taxes

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition

Les taux d'imposition sont proposés au taux de 2023 :
Taxe foncière bâti : 36,26 %
Taxe foncière non bâti : 59,79 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,60 %

Au niveau des autres produits

- Ne sont pas repris en 2024 :
- Une régularisation de loyers intervenue en 2023
 - Des produits et des atténuations de charges exceptionnels perçus en 2023

En ce qui concerne les revenus des immeubles (chapitre 75), A. VUITRY souhaite savoir quels sont les revenus des immeubles et pour quelles raisons le chapitre enregistre une baisse.

MC. CHAMBARET rappelle qu'une régularisation des loyers du lycée a été opérée l'an dernier (en 2023), recettes non reprises en 2024.

Pour autant, la demande est prise en compte quant à l'explication plus en détails de la baisse des revenus immobiliers. Elle sera apportée lors d'une prochaine séance.

A. VUITRY souhaite par ailleurs avoir communication des modalités de gestion de la maison située au complexe sportif.

MC. CHAMBARET précise qu'il s'agit d'un logement mis gratuitement à disposition de l'agent communal qui surveille le complexe. Seules les charges lui incombent.

Pour A. VUITRY, cette mise à disposition gratuite en échange de la surveillance est démesurée, en cette période où la collectivité cherche des recettes.

A. VUITRY précise qu'il ne reviendra pas sur la mise à disposition de l'ancienne mairie puisque la régularisation est en cours.



Ville de Cerny

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses du budget primitif

DÉPENSES	CA 2023	REPRIS + BP 2024
Immobilisations incorporelles	28 293,60 €	144 723 €
Immobilisations corporelles	83 667,10 €	158 694 €
Immobilisations en cours	657 799,85 €	1 236 803 €
Dépenses d'équipement	769 760,55 €	1 540 220 €
Emprunts et dettes assimilées	181 847,80 €	438 472 €
Participations et créances rattachées	0,00 €	2 347 €
Dépenses imprévues		
Dépenses financières	181 847,80 €	440 819 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	951 608,35 €	1 981 039 €
Opérations de transferts entre sections	6 537,00 €	6 537 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	17 645,76 €	45 393 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	24 182,76 €	51 930 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	975 791,11 €	2 032 968 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	D001 361 725,06 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 337 516,17 €	2 032 968 €

vues au ROB

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (r BAR + vote)
018	RDA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	98 066,50	51 960,00	24 964,30	24 964,30	76 944,30
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	67 770,00	67 770,00	67 770,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	209 918,30	86 777,06	71 915,04	71 915,04	158 693,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 709 800,21	111 011,56	1 126 761,00	1 126 761,00	1 236 802,86
Total des dépenses d'équipement		2 817 821,41	249 748,66	1 206 400,34	1 230 476,34	1 540 220,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	181 847,80	0,00	438 472,00	438 472,00	438 472,00
18	Cote de liaison : affectations (RA, Rges) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 347,00	2 347,00	0,00	0,00	2 347,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		184 194,80	2 347,00	438 472,00	438 472,00	440 819,80
46	Charges d'opérations pour compte d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 282 116,41	252 095,66	1 726 942,34	1 726 942,34	1 981 039,33
040	Opérations ordre transferts entre sections (7)	17 645,76		6 536,50	6 536,50	6 536,50
041	Opérations participations (7)	17 645,76		45 393,10	45 393,10	45 393,10
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 291,52		51 929,60	51 929,60	51 929,60
TOTAL		2 237 148,17	252 095,66	1 730 871,74	1 730 871,74	2 032 968,43
0 891 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 032 968,43

soumises au vote

5/9

Les dépenses d'investissement envisagées pour un total de 1 540 k€

- La poursuite de l'étude de faisabilité de l'école élémentaire
- Les études relatives aux travaux d'enfouissement à Montmirault et Avenue d'Arpajon
- Des diagnostics (lavoir Saint-Pierre/gloriette/bassin du parc de la mairie)
- Des études pour l'aménagement du jardin du presbytère et des abords du bassin du parc
- Une étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD.56 à Orgemont
- L'installation de la wifi et du téléphone dans l'aile de la mairie

Pour 145 k€

- La restauration des vitraux et des tableaux du chemin de croix de l'église
- La création d'une passerelle sur le rû
- La restauration du lavoir de la Ruelle St-Pierre
- Une participation à des travaux d'aménagement de sécurité pour la traversée de la RD.191
- La création d'un terrain de pétanque
- La pose d'un interphone sur le portail de l'accueil de loisirs
- L'enfouissement des réseaux à Montmirault
- L'enfouissement des réseaux et la réfection des trottoirs Avenue Arpajon
- Le financement des derniers travaux de l'aile de la mairie

Pour 1 236 k€

- Une participation à des travaux :
 - prévus au centre de secours
 - d'aménagements d'itinéraires cyclables
- L'acquisition d'une parcelle près de la mairie et de parcelles en alignement de la RD.191
- Le remplacement d'une pompe à chaleur en mairie
- L'acquisition de matériel technique (souffleur, débroussailluse)
- L'installation de panneaux de signalétique dans le parc de la mairie
- L'acquisition d'un système de visioconférence
- La poursuite de l'équipement mobilier de l'espace Jean-Salis
- L'acquisition de bancs et d'un abri de jardins pour l'école maternelle
- Le financement d'une citerne de stockage d'eau
- La pose d'anti-pinces doigts à l'accueil de loisirs
- L'acquisition de défibrillateurs et de radars pédagogiques
- L'investissement dans de nouvelles dalles pour la protection du sol de gymnase

Pour 159 k€

6/9



Ville de Cerny

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes prévisionnelles

RECETTES	CA 2023	REPRIS + BP 2024
Subventions d'investissement 13	450 858,01 €	552 046 €
Emprunts et dettes 16		
Recettes d'équipement	450 858,01 €	552 046 €
Dotations, fonds divers et réserves 10	173 555,86 €	117 500 €
Excédent de fonctionnement 1068	549 863,07 €	0 €
Vente patrimoniale 024		235 000 €
Recettes financières	723 418,93 €	352 500 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 174 276,94 €	904 546 €
Virement de la section de fonctionnement 021		940 000 €
Amortissements des immobilisations 040	201 081,15 €	87 542 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	17 645,76 €	45 393 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 393 003,85 €	1 977 481 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	0,00 €	55 488 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 393 003,85 €	2 032 968 €

vues au ROB

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

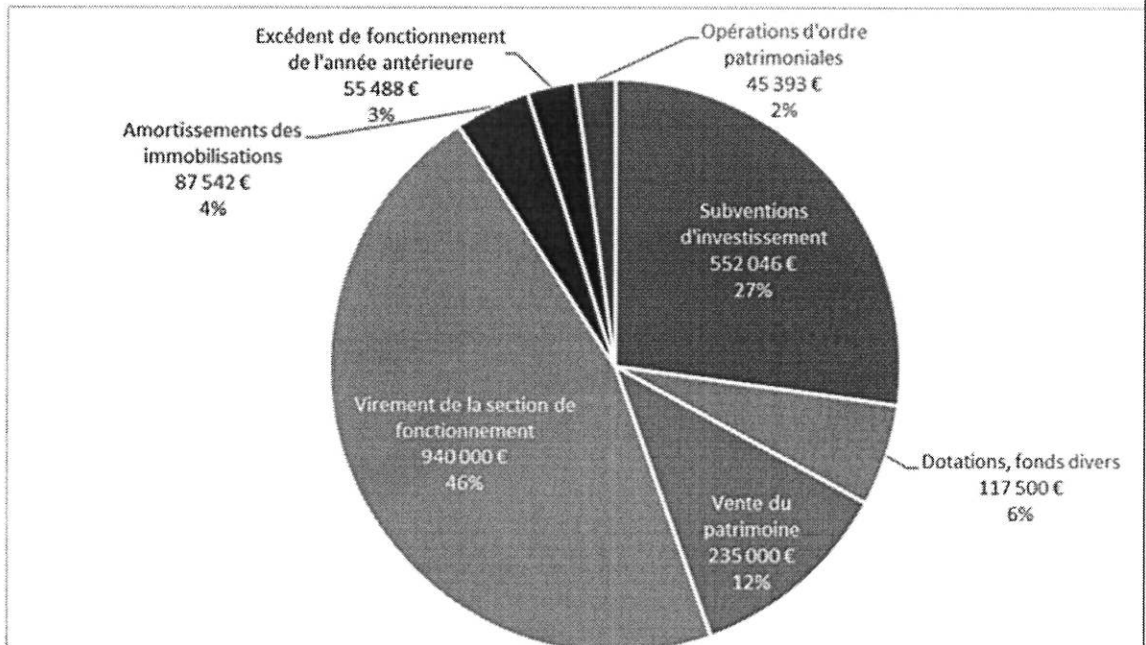
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	552 744,63	227 354,37	324 891,35	324 891,50	552 045,87
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Intériorisations inscrites (sauf le 204) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		552 744,63	227 354,37	324 891,35	324 891,50	552 045,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1008)	166 000,00	0,00	117 500,00	117 500,00	117 500,00
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés (5)	549 863,07	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cyde de liaison : affectation (SA/Agie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
Total des recettes financières		1 074 463,07	0,00	352 500,00	352 500,00	352 500,00
15	Créances d'opérations pour le compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 027 207,67	227 354,37	677 391,35	677 391,50	904 545,87

027	Virement de la section de fonctionnement (10)	479 820,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10/11)	77 081,15		87 541,77	87 541,77	87 541,77
041	Opérations patrimoniales (10)	17 645,76		45 393,10	45 393,10	45 393,10
Total des recettes d'ordre d'investissement		674 546,91		1 072 934,87	1 072 934,87	1 072 934,87
TOTAL		2 352 660,85	227 354,37	1 750 326,22	1 750 326,22	1 977 481,74
R 011 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICPE						55 487,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT COURUES						2 032 968,42

soumises au vote

7/9

Les recettes pour financer les investissements en 2024



A. VUITRY demande si une réponse lui est apportée quant à la question qu'il a posée au cours de la précédente séance en ce qui concerne l'augmentation des frais de missions et indemnités des élus.

O. CARNOT présente à l'assemblée le tableau ci-dessous qui détaille depuis 2014 la variation des indemnités et frais de missions des élus :

M14	M57	En k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
653		Indemnités & frais de mission élus	64,82471	59,35796	57,72538	54,69468	56,68434	56,97483	66,01390	75,47194	76,22035	77,42200	79,0000
6531	65311	Indemnités de fonction	56,39404	51,22427	50,21709	46,73271	48,62816	48,86284	56,51597	64,41174	65,16240	66,35447	67,5000
6532	65312	Frais de mission et de déplacement	0,01500	0,00000									
6533	65313	Cotisations de retraite	2,14289	2,02889	2,05509	2,78079	2,89402	2,89158	3,42467	3,98159	3,92228	4,02287	4,0000
6534	65314	Cotisations de sécurité sociale	5,92278	5,53780	5,41620	4,70818	4,67116	4,72641	5,50226	6,30761	6,34755	6,25466	6,5000
6535	65315	Formation	0,35000	0,56700	0,03700	0,47300	0,49100	0,49400	0,57100	0,77100	0,78812	0,79000	1,0000

Il précise que les indemnités de fonction sont assises à la fois sur un nombre de personnes, sur l'Indice brut terminal de la Fonction publique territoriale et sur des taux votés en Conseil municipal :

	02/04/2015	30/03/2017	01/01/2019	28/05/20	01/01/21	01/07/22	01/07/2023	06/07/2023	01/09/2023	01/01/2024
IB Terminal	3 801,47€	3 870,66€	3 889,40€	3 889,40€	3 889,40€	4 025,53€	4 085,91€	4 085,91€	4 085,91€	4 110,52€
Nbre adjoints	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nbre de conseillers avec délégation	8	4	4	1	3	3	3	3	4	4
% Maire	38,70%	38,70%	38,70%	51,60%	51,60%	51,60%	51,60%	46,44%	46,44%	46,44%
% 1 ^{er} adjoint	13,06%	13,05%	13,05%	17,40%	17,40%	17,40%	17,40%	15,66%	15,66%	15,66%
% Autres adjoints	11,70%	11,70%	11,70%	15,60%	15,60%	15,60%	15,60%	14,04%	14,04%	14,04%
% Conseillers municipaux	1,80%	1,80%	1,80%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	4,80%	4,80%	4,80%

Pour A. VUITRY, si ces chiffres avaient été communiqués précédemment, la question n'aurait pas été posée.

O. CARNOT rappelle que le ROB était particulièrement complet et que sa présentation, tout en se voulant exhaustive ne devait pas être trop complexe. Il ajoute qu'il est toujours difficile de donner une vue d'ensemble sans rentrer dans tous les détails mais, quand des questions sont posées, des réponses sont apportées.

En ce qui concerne les frais de mission des élus, MC. CHAMBARET et O. CARNOT confirment à A. VUITRY, qu'il n'y en a pas, comme indiqué dans le tableau précédemment communiqué.

R. HEUDE attire l'attention sur l'unique dépense de 15 euros versée en 2014 et MC. CHAMBARET sur le montant des frais de formation versé en 2023 correspondant à la formation des élus à la nomenclature M57.

Pour O. CARNOT, ces dépenses sont minimes au regard du total des dépenses de cet article comptable ; c'est bien la variation des indemnités et cotisations sociales qu'il convient d'analyser.

Pour A. PRAT, les questions et les réponses permettent d'animer le débat des séances.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération n° 2024 / III / 1 – 7.1 du 28 mars 2024 par laquelle le Conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires relatif au BP 2024,

VU le budget primitif 2024 tel que présenté à l'assemblée,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par voix 16 POUR et 4 ABSTENTIONS
(A. VUITRY et J. VUITRY)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 dont la balance générale s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses et recettes	4 095 843,44 €
Section d'investissement :	Dépenses et recettes	2 032 968,42 €

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 5 - 7.1
FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le référentiel M57 assouplit-il le régime des virements de crédits entre chapitres budgétaires. Il offre la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, l'exécutif en informe l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Les virements de crédits font l'objet d'une décision qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision est notifiée au comptable.

La limite des 7,5 % pour les virements de crédits s'applique aux dépenses réelles de chacune des sections du budget voté, c'est-à-dire au budget primitif consolidé de toutes les décisions modificatives et du budget supplémentaire.

Le taux maximum de 7.5% prévu par l'article L.5217-10-6 du CGCT s'entend par section : il peut donc différer d'une section à l'autre.

L'ordonnateur (le maire) acquiert de cette manière une plus grande liberté de gestion et peut agir dans une certaine mesure sans attendre le vote d'une décision modificative par l'assemblée délibérante pour modifier la répartition des crédits.

Cet aménagement du principe de spécialité budgétaire permet ainsi d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins en cours d'exécution du budget sans avoir recours de manière systématique à une délibération budgétaire.

Ce cadre offre donc la possibilité de réserver les délibérations aux besoins les plus importants d'ajustement du budget, qui justifient que l'assemblée délibérante se prononce.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Pour A. VUITRY, avec cette autorisation, les élus ne seront bientôt plus consultés.

MC. CHAMBARET explique qu'il s'agit d'une disposition de la M57 qui facilite la gestion budgétaire et qui permet de ne pas réunir systématiquement le Conseil municipal.

Pour autant, il lui semble important de rendre compte systématiquement à l'assemblée.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6,
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 28 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024,

Considérant la faculté donnée au Conseil municipal, dans le cadre de la nomenclature comptable M57, de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la nécessité, dans le cadre d'une plus grande liberté de gestion comptable, de permettre à Madame le Maire de modifier la répartition des crédits sans attendre le vote d'une décision modificative par l'assemblée,

Considérant que Madame le Maire informera le Conseil municipal des mouvements de crédits, dans les mêmes conditions que le rendu-compte des décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 16 voix POUR et 4 CONTRE**
(A. VUITRY et J. VUITRY)

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

N° 2024 / IV / 6 - 7.2

TAXES DIRECTES LOCALES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Chaque année, le Conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes.

Ce vote doit intervenir avant le 15 avril de l'année.

Le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits,

VU la délibération n° 2024 / III / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 28 mars 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 28 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024,

CONSIDÉRANT le montant des bases d'imposition prévisionnelles 2024,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par voix 16 POUR et 4 ABSTENTIONS**
(A. VUITRY et J. VUITRY)

FIXE les taux des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2024 comme suit :

	Taux votés	Pour mémoire Taux 2023
Taxe foncière (TFB)	36,26 %	36,26 %
Taxe foncière (TFNB)	59,79 %	59,79 %
Taxe habitation (TH)	12,60 %	12,60 %

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 7 – 8.9
CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES 3C AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Comme chaque année, il est proposé le renouvellement de la convention signée entre l'association Les 3 C et la collectivité.

Cette convention permet de clarifier les obligations et les responsabilités des deux parties afin de garantir d'une part, l'autonomie de l'association et, d'autre part, la surveillance que la collectivité doit exercer sur les conditions d'exécution d'une mission d'intérêt général financée par des fonds publics.

Cette convention, document engageant financièrement la collectivité, est soumise au visa de la Trésorière de La Ferté-Alais, dans le respect des modalités du contrôle financier propre à la collectivité.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Pour A. VUITRY, le vote de l'assemblée autorisera le versement d'une subvention avant d'avoir communication du bilan de l'année n-1 de l'association. Il fait part de son souhait, en accord avec l'association, de modifier la date de transmission de son bilan comptable, en mars plutôt qu'en mai, puisque le budget de la commune est voté en avril. Il serait plus correct, selon lui, que les membres du Conseil municipal se prononcent sur l'attribution d'un budget en ayant connaissance de l'usage qui a été fait du précédent.

MC. CHAMBARET prend en compte la demande, mais précise qu'il faudra s'assurer au préalable que les associations aient la possibilité de communiquer ces éléments à cette date.

Pour J. VUITRY, elles les transmettent généralement en fin d'année.

MC. CHAMBARET précise que l'année civile doit être clôturée pour que les éléments comptables réels puissent être transmis. En fin d'année, ce sont des budgets prévisionnels qui sont établis.

A. VUITRY fait part de son abstention en attendant que la modification soit apportée à la convention.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des juridictions financières,
VU le Code pénal,
VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU la loi du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, notamment son article 22,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU les statuts de l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois) dont le siège social est situé en mairie de Cerny, 8 rue Degommier,
VU le projet de convention financière à conclure avec l'association Les 3C au titre de l'année 2024,
CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association Les 3C,
CONSIDÉRANT que l'association répond à un objet d'intérêt général,
CONSIDÉRANT que l'association est ouverte à tous sans discrimination,
CONSIDÉRANT que l'association a un mode de fonctionnement démocratique,
CONSIDÉRANT que le projet de financement public répond à une initiative associative,
Sous réserve de l'avis favorable de la Trésorière de La Ferté-Alais.
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par voix 15 POUR et 4 ABSTENTIONS**
(A. VUITRY ET J. VUITRY) - A. PRAT, *membre du Conseil d'Administration de l'association ayant quitté la salle au moment du débat et du vote*

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2024, telle que présentée à l'assemblée, avec l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois), représentée par M. Alain Prat, Président, dont le siège social est fixé en Mairie de Cerny, 8 rue Degommier,

N° 2024 / IV / 8 – 7.5

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE POUR 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain,
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024,
CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2024,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix POUR**
A. PRAT *ne prenant pas part au vote*

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2024	Subventions exceptionnelles 2024	Subventions totales 2024
Affaires culturelles	27 650,00 €	300,00 €	27 950,00 €
Les 3C	26 000,00 €		26 000,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €		300,00 €
La Clef des Chants	270,00 €		270,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	880,00 €		880,00 €
Dyali	200,00 €	300,00 €	500,00 €
Affaires scolaires	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Coopélices de l'école élémentaire	1 200,00 €		1 200,00 €
Coopérative de l'école maternelle	1 500,00 €		1 500,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	400,00 €		400,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	400,00 €		400,00 €
Affaires sociales	600,00 €	0,00 €	600,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €		300,00 €
Le Geai	100,00 €		100,00 €
P'tit Cerny	200,00 €		200,00 €
Affaires sportives	2 210,00 €	0,00 €	2 210,00 €
ABC du Volant	150,00 €		150,00 €
Amicale de Boinveau	200,00 €		200,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	500,00 €		500,00 €
VTT Trial	100,00 €		100,00 €
Arts et Corps	500,00 €		500,00 €
Vana production (cirque)	160,00 €		160,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	600,00 €		600,00 €
Total de l'article 6574	33 960,00 €	300,00 €	34 260,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

<p>DÉLIBÉRATION N° 2024 / IV / 9 - 5.7 SIÉGIF : MODIFICATION DE SES STATUTS</p>
--

Par délibération du 4 décembre 2023, le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF) a approuvé la modification de ses statuts, prenant en compte la modification de son siège. Il est désormais fixé à la mairie de Lardy (91590).

Conformément à la législation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette modification.

O. CARNOT demande si ce changement de statut aura une incidence sur les coûts de fonctionnement de ce syndicat et si des frais seront répercutés à la commune.

Pour R. HEUDE, les frais de fonctionnement sont limités mais n'auront aucune incidence sur le budget communal. Il précise par ailleurs que le Bureau du syndicat est constitué de bénévoles.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L.5212-16, L.5211-17 et L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2001 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF),

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF-DRCL/237 du 3 avril 2015 portant modification du siège du SIEGIF,

VU la délibération n° 2017 / X / 13 – 9.1 du Conseil municipal du 4 octobre 2017 portant transfert de compétence au SIEGIF pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

VU la délibération du Comité syndical du SIEGIF n° 2021/09 du 23 août 2021 portant modification de ses statuts et prenant en compte sa transformation en syndicat à la carte,

VU la délibération n° 2021 / VI / 15 – 5.3 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant les statuts du SIEGIF dans leur version du 23 août 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DRCL-767 du 15 novembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France, transformation de sa nature juridique en syndicat mixte fermé à la carte et ajout de nouvelles compétences optionnelles,

VU la délibération n° 2023/21B du Comité syndical du SIEGIF du 4 décembre 2023 portant modification de ses statuts, prenant en compte la modification de son siège,

VU la délibération n° 2024 / II / 6 - 8.4 du Conseil municipal du 29 février 2024 portant adhésion au SIEGIF au titre de la compétence « Mobilité électrique », définie comme compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

VU les termes des statuts du SIEGIF dans leur version du 4 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de se prononcer sur ce point,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF), portant modification du siège du SIEGIF tels que présentés à l'assemblée dans leur version du 4 décembre 2023,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Patrick MIKOLAJCZAK
Secrétaire de séance



Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

